



LE BLASON DE PORT-DES-BARQUES

Le 17 septembre 1949, Monsieur Maurice BECUWE, premier Maire de PORT-DES-BARQUES, érigé en commune le 6 septembre 1947, écrivait à l'Archiviste Départemental de la Charente-Maritime, pour lui demander : "s'il existait des documents permettant de constituer le blason de PORT-DES-BARQUES".

Le 23 septembre 1949, l'Archiviste Départemental répondait que PORT-DES-BARQUES, pas plus que SAINT-NAZAIRE

SUR-CHARENTE, dont PORT-DES-BARQUES était issu, n'avaient d'armoiries, et que la règle héraldique(1) était de donner à PORT-DES-BARQUES les armes de ses anciens seigneurs.

Or, PORT-DES-BARQUES dans le passé était un hameau de la paroisse de SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE et de la seigneurie de SOUBISE, dont les seigneurs furent :

- Du XIV^e au XVI^e siècle : les PARTHENAY-LARCHEVEQUE,
- Du XVI^e à la révolution : les ROHAN.

Il fallait donc choisir entre les armes de ces deux familles.

Le blason des PARTHENAY-LARCHEVEQUE est : "Fascé(2) d'argent et d'azur de six pièces à la cotice(3) de gueules brochant sur le tout".

Le blason des ROHAN est : "De gueules à neuf mâches d'or accolées et aboutées 3,3 et 3".

N'importe quelle commune qui n'avait pas de blason pouvant prendre les armes de son ancien seigneur, il était nécessaire de rappeler à la fois le souvenir de la famille qui avait le plus de liens avec PORT-DES-BARQUES, c'est-à-dire les ROHAN, puisqu'ils firent don à la Commune de l'endroit appelé "LA GARENNE" et d'autre part, constituer un blason spécial pour PORT-DES-BARQUES, afin de distinguer son blason de celui des autres communes où auraient régné les ROHAN.

Dans ce but, l'Archiviste Départemental conformément à la règle héraldique prit une partie des armes des ROHAN et choisit une barque sur le plus ancien sceau connu de LA ROCHELLE, en date de 1224, sceau conservé aux Archives Nationales à Paris. Sur ce sceau la partie représentant la quille du bateau avait été cassée. Cette quille était-elle plate, ou au contraire était-elle renflée ? Nul ne le savait. Pour ne pas commettre d'erreur historique, on décida, pour masquer la quille de placer la barque sur une mer de sinople, car le sinople est signe de bonheur et de richesse.

Finalement, à la suite d'une délibération du Conseil Municipal, le blason de PORT-DES-BARQUES fut définitivement établi ainsi :

"De gueules, à la barque d'Or, voguant sur une mer de sinople(4) et surmontée de trois mâcles(5) d'Or".

1 Héraldique : discipline ayant pour objet la connaissance et l'étude des armoiries –

2 Fascé : bande – 3 Cotice : bandeau – 4 Sinople : de couleur verte – 5 Mâcles : losanges